

13 OCT. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bureau du Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC**

**SÉANCE du Jeudi 06 Octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux le six octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du vingt-neuf septembre 2022, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

**Nombre de membres en exercice : 16**

**Présents :** Madame Patricia GAU, Vice-Présidente

Madame Nathalie BRUNET, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSC, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Pierrick LAGARRIGUE à Madame Patricia GAU  
Madame Christel CHAINEAUD à Monsieur Alhadji NOUHOU  
Madame Martine JULLIEN à Madame Nathalie BRUNET  
Madame Marie-Pierre LAFARGE à Monsieur Serge BILLIERES  
Madame Christine MARROT à Madame Catherine DAUNY

**Absent excusé :** Monsieur Franck RAYNAL, Président

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie BRUNET

**Délibération 2022-49**

**Objet : Convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de Pessac et l'Association Laïque du Prado relative au Comité Local du Logement Autonome des Jeunes de l'agglomération bordelaise (CLLAJ)**

Madame Patricia GAU, Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités, la Santé et la Cohésion Sociale, Vice-Présidente du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

La présente délibération a pour objet de définir les conditions de versement d'une subvention par le CCAS de Pessac au titre des permanences d'accueil et d'orientation tenues sur la commune par le service CLLAJ de l'Association Laïque du Prado. La mission est d'aider les jeunes de 16 à 30 ans en difficultés sociales, à accéder à un logement autonome ou à un hébergement, et à les accompagner dans leur projet d'insertion sociale. L'association assure une permanence, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi de chaque mois dans les locaux de la Mission Locale.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir autoriser Madame la Vice-Présidente à :

- Signer la convention CLLAJ 2022.
- Autoriser le versement à l'Association Laïque du Prado de la subvention afférente, soit 3 000 euros.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE** et **ADOpte** cette délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré à PESSAC.  
Les jours, mois et an ci-dessus.

L'Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,  
à la Santé et Cohésion Sociale,  
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale



  
Patricia GAU